



## PRÉFET DU NORD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 15/12/2022

#### BAISSE DES TEMPÉRATURES DANS LE NORD

Ouverture de lieux d'accueil pour les personnes  
à la rue et renforcement des maraudes

Pour faire face au froid annoncé cette semaine dans le département du Nord, qui est placé en vigilance jaune neige-verglas, Georges-François Leclerc, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, a décidé, en raison de la vague de froid qui s'abat sur le département du Nord depuis vendredi dernier, de renforcer le dispositif exceptionnel de mise à l'abri déclenché le 2 décembre.

En complément des places d'hébergement du département, 9 lieux d'accueil de nuit ont été mis en place à:-

- Lille ;
- Mons-en-Baroeul ;
- Lambersart ;
- Trith-St-Léger ;
- Dunkerque
- Saint Pol sur Mer ;
- Maubeuge ;
- Cambrai ;
- Douai.

Dans le département du Nord, ce sont ainsi près de **420 places d'accueil de nuit supplémentaires ouvertes**, en plus des 11 572 places d'hébergement ouvertes toute l'année.

Aucune personne ne doit rester à la rue sans solution.

Les **maraudes sont renforcées** par les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) et des associations spécialisées sur l'ensemble du département.

Le plan d'action s'articule autour des principes suivants :

- Maintenir des maraudes quotidiennes ;
- Faire un entretien d'évaluation sociale pour toute personne hébergée dans les

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/  
prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

dispositifs spécifiques mis en place durant cette période, pour qu'elle puisse s'inscrire dans une dynamique d'insertion.

La mobilisation de gymnases est décidée par le préfet du Nord sur la base d'une appréciation combinée :

- des besoins identifiés par les services de l'État des personnes sans domicile en tenant compte du niveau de saturation des capacités d'hébergement ;
- des températures ressenties (fournies par Météo France).

Le préfet garantit la mobilisation de tous les services de l'État et leurs partenaires en faveur de la prise en charge des personnes les plus vulnérables.

**La vigilance de chacun est aussi indispensable. Si vous remarquez une personne sans abri dans la rue, appelez le 115 !**

#### **Préfecture du Nord**

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/  
prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)